

ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

Coutumes et Traditions de l'Oisans



Académie du Peyrou

Tu sais le mot, le pâtre sait la chose

NUMÉRO 31 – MAI 2001

**Avant 1789,
le Mandement
d'Oisans
comprenait 21
communautés, fort
liées entre elles:**

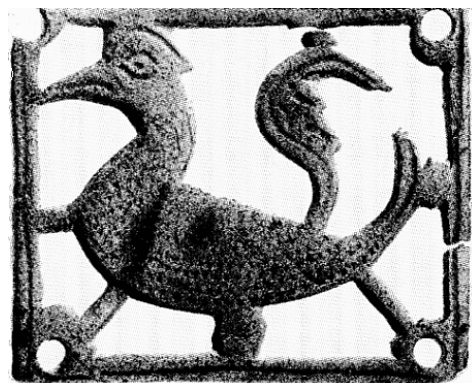
Allemont
Auris
Besse
Bourg d'Oisans
Clavans
Freyne
Gauchoir
Huez
La Garde
La Grave
Livet
Mondelent
Mizoën
Ornon
Oz
Saint Christophe
Vaujany
Venosc
Villar d'Arène
Villar Eymond
Villar Reculas

**De leurs rivalités,
de leurs
solidarités,
que reste-t-il?**

Connaître et protéger

En ce printemps 2001 s'est développée toute une série de réflexions et d'actions autour de la connaissance et de la préservation du patrimoine de l'Oisans. Elles auront des prolongements. Vous en découvrirez quelques-unes au cours de ces pages ; nous en parlerons encore, en particulier du projet « Natura 2000 ».

La plus importante : l'exposition réalisée par la Conservation du Patrimoine de l'Isère



Patrimoine en Oisans

**au Foyer Municipal du Bourg d'Oisans
du 2 mai au 6 juin 2001**

**En 2001,
malgré quelques
additions,
divisions,
soustractions:**

Allemont
Auris
Besse
Clavans
Huez
La Garde
La Grave
Le Bourg d'Oisans
Le Freney
Le Mont de Lans
Livet et Gavet
Mizoën
Ornon
Oulles
Oz
Saint-Christophe
Vaujany
Venosc
Villar d'Arène
Villard Notre Dame
Villard Reculas
Villard Reymond

**rivales
et solidaires,
sont des
communes
toujours vivantes**

Cette exposition, riche et captivante, est un bel hommage rendu aux capacités d'adaptation intelligente des habitants de l'Oisans à un milieu naturel contraignant.

Un ouvrage de qualité l'accompagne, indispensable pour qui veut connaître et comprendre :

Patrimoine en Isère-Oisans

Ouverture tous les après-midi de 14 h à 18 h, et le samedi de 10 h à 12 h -

Entrée libre - Renseignements : 04 76 80 27 54

P.1 : Connaître et protéger - P.2 et 3 : Quel devenir pour les mines de La Gardette-Le Pontet - P.4 et 5 : Natura 2000 - P.6 : Montagnes habitées, montagnes de vie - P.7 : Astroguindaine - P.8 : Les bonnes habitudes de l'été.



**Situation
du plus important
gisement aurifère
des Alpes**

sur le flanc nord du
Grand Renaud à
1250 m d'altitude
entre
Villard Notre-Dame
et Bourg d'Oisans ;

Longueur du filon :
500 m

Profondeur : 120 m

Puissance moyenne :
de 50 à 60 cm



*Filon
rempli de quartz
plus ou moins
laiteux parfois
sombre, bleuâtre
ou noirâtre.*

Cette problématique a été bien exposée dans un très récent mémoire de Samuel Périgois¹.

En effet, une lourde menace pèse sur le devenir de ces mines du fait de l'application de la loi du 30 mars 1999 qui impose des procédures de mise en sécurité particulièrement contraignantes pour toutes les anciennes exploitations minières.

Lorsque l'exploitant n'est pas connu, ce qui semble être le cas des mines de La Gardette-Le Pontet, situées à cheval sur les deux communes de Villard-Notre-Dame et de Bourg d'Oisans, la concession est dite « orpheline ». L'État, qui a alors l'obligation de sécuriser le site, pour des raisons de responsabilité, confiera par l'intermédiaire des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) des missions d'analyse au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Celui-ci dressera la liste des travaux à réaliser, consistant essentiellement à fermer définitivement toutes les ouvertures (par foudroyage ou bouchons de béton).

Il convient de souligner que l'arrêt définitif d'une exploitation fait passer la mine concernée de la législation du code minier au code civil (art. 522), autrement dit au droit commun. Or, la responsabilité de l'État est engagée en cas de pénétration d'individus dans des mines « orphelines ». Cette campagne de mise en sécurité de ces mines n'a donc pour but que le désengagement de la responsabilité de l'État en supprimant tous risques potentiels relatifs à la sécurité publique...

Une jurisprudence récente (arrêts de la Cour d'Appel de Besançon de 1986 et 1988 et surtout un arrêt de la Cour de Cassation du 28

**Minéraux
rencontrés**

Quartz hyalin

Muscovite

Tourmaline

Carbonate de fer

Calcite

Pyrite

Chalcopyrite

Galène

Cuivre Gris



Barytine

Or

Malachite

Azurite

etc.

¹ S. Périgois « La gestion et la valorisation du patrimoine minéralogique et minier en Oisans : un enjeu de développement territorial ? » -Mémoire de maîtrise - institut de Géographie Alpine - Grenoble - juin 2000 -

Historique

1700 : Les paysans cherchent du quartz, ils trouvent de l'or.

1717 : Échantillons.

1733 : Recherches officielles vaines.

1765 : Reprise des fouilles : indices d'or.

1775 : Pépites méprisées par les mines de Challanches.

1779 : Concession accordée au Comte de Provence.

*1781 : Début des travaux
12 mineurs et un maître-mineur.*

*1786 : Médailles commémoratives.
Quartz et or recherchés par les collectionneurs.*

1829 : Édouard Van de Velde demande la concession.

1831 : Il l'obtient.



novembre 1989) permet d'affirmer que « l'étude des mines et techniques minières du XIXe siècle constitue partie intégrante de l'archéologie ». Cette jurisprudence (à défaut d'un texte réglementant la collecte des minéraux) fait donc passer toutes fouilles sur un site minier (même en surface !) dans le champ d'application de la loi de septembre 1941 sur l'archéologie. Les mines d'un passé relativement récent - à plus forte raison les mines de La Gardette et du Pontet - doivent donc être intégrées à notre patrimoine, qu'il soit minier, archéologique, historique ou culturel.

Pourtant, à ce jour, alors que le BRGM a réalisé son étude de mise en sécurité et que les partenaires invités à deux réunions de concertation en 1998 et 1999 sont dans leur très grande majorité favorables à une sauvegarde de ce site d'un intérêt majeur, aucune structure pérenne chargée de la gestion de ce patrimoine n'émerge véritablement. La participation de la municipalité de Villard-Notre-Dame est bien évidemment incontournable, la plus grande partie des galeries étant situées sur son territoire (elle n'était malheureusement pas représentée aux deux réunions précitées).

Aujourd'hui, les galeries de La Gardette se trouvent dans le même état si bien décrit en 1806 par Héricart de Thury (dont nous reprenons les expressions). En effet, les travaux des chercheurs de cristaux sont faits « sans art, sans méthode et contre tous les principes », et ils ne tendent « qu'à bouleverser cette mine et à la ruiner complètement ». En outre, certains d'entre eux pratiquant la politique du « après moi le déluge », n'ont pas hésité, il y a déjà quelques années, à combler le célèbre puits Brides qui avait fourni de très intéressants échantillons en abattant des pans de rochers qui le surplombaient !

La résolution dite « de Vaujany », votée à l'unanimité par l'Association « pour la sauvegarde des coutumes et des traditions de l'Oisans » le 8 octobre 2000, qui demande aux élus et à toute personne de bonne volonté « de s'engager avec détermination dans une action continue en faveur de la sauvegarde, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine de l'Oisans » mérite de s'appliquer au site mythique de l'ancienne mine d'or du Comte de Provence. Fasse que les générations futures ne nous jugent pas sévèrement pour avoir laissé « foudroyer » ce patrimoine sans rien tenter pour le préserver.

Historique

*1838 : Les travaux reprennent.
Rentabilité faible.*

1840 : Arrêt de l'exploitation. La société est liquidée.

1856 : Rachat par M. Labarth.

1889 : Rachat par M. Poncin

1896 : MM. Poncin, Grégory, d'Alberny, créent la Société des mines d'or et d'argent de La Gardette (8911 actions de 100 F sont souscrites). Les travaux reprennent. Société liquidée.

*1899 : Compagnie nouvelle des mines de La Gardette.
20 m de traçage.*

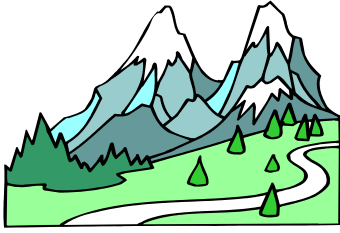
1901 : Abandon.

1904 : Une nouvelle concession réunit les deux mines de La Gardette et du Pontet

1944-45 et 1961-62 : Tentatives d'exploitation non concluantes.



Natura 2000



La CEE ("Communauté Économique Européenne"), par souci de conservation du patrimoine naturel dans le monde, a élaboré une Directive en 1992. Celle-ci dite "**Directive Habitat**" est relative à la préservation des Habitats Naturels ainsi que de la Faune et de la Flore sauvages. La France est concernée par 1028 sites dont 15 sites d'intérêt communautaire en Isère parmi lesquels le **Site I 15** nous impliquant localement :

"**Marais à laïche bicolore (petite plante vivace) - Prairies et habitats rocheux des Vallons du Ferrand et du Plateau d'Emparis**"

GRANDES ROUSSES et PLATEAU d'EMPARIS

Prairies et habitats du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis

II/ Objectifs de la directive « Habitats »

La pérennité de l'espèce humaine dépend des conditions de vie et des ressources du milieu naturel. C'est ainsi que le destin des hommes est lié au devenir des espèces et des écosystèmes et à leur diversité biologique.

En Europe, la variété des climats, des paysages et des cultures induit une grande diversité biologique dont le maintien est un facteur clé, en particulier dans les zones rurales, pour un développement durable et maîtrisé.

Le maintien de cette diversité suppose non seulement que les habitats de la flore et de la faune soient préservés mais aussi que les inter-relations entre ces milieux soient maintenues. La bio diversité forme en effet un tout, un ensemble d'espèces dépendant les unes des autres.

Les oiseaux migrateurs qui, chaque année, traversent l'Europe pour l'Afrique en sont l'exemple le plus manifeste :

- Que l'un des milieux qui conditionnent leur développement vienne à disparaître et leur survie est en cause.
- Que l'espèce vienne à disparaître et la bio-diversité des milieux qu'ils occupent s'en trouvent réduite.

Consciente de cet atout mais aussi de la vulnérabilité de ce patrimoine, **l'Union Européenne** s'est donnée les moyens de le préserver en prenant deux directives :

- la directive « Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages ;
- la directive « Habitats » a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages.

En France, de nombreux espaces et espèces sont présents : habitats côtiers, tourbières, formations herbacées, habitats rocheux... Et pour les espèces : mammifères, poissons, insectes...

Une fois l'inventaire de ces « habitats » réalisé, un réseau « **Natura 2000** » est créé.

III/ Comment procéder ?

Tout d'abord, il est nécessaire de faire :

- l'Inventaire de la flore afin de permettre en particulier **la typification des habitats et la localisation des sites botaniques remarquables** ;
- l'Identification et la cartographie des habitats ;
- la Vérification de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces végétales rares.

III/ Résultats obtenus dans notre secteur « Grandes Rousses – Plateau d'Emparis »

- Environ **750 relevés botaniques** réalisés, soit globalement 15000 observations floristiques (une moyenne de 20 espèces par relevé) ;
- Environ **750 espèces végétales** observées (plantes à fleurs et fougères) : Androsace, Génépi noir, Laïche bicolore, Camarine noire, Lis orangé, Saxifrage à deux fleurs, Silène cure-oreille, Tulipe méridionale...
- Environ **74 habitats et sous-habitats** identifiés : Glaciers, éboulis siliceux, pelouses de combes, prairies de fauche, landes subalpines...

Parmi les secteurs à habitats remarquables nous trouvons :

- ❖ Lac *Lovitel* et ses abords (Mizoën) ;
- ❖ Cascade pétrifiante du ruisseau de la *Pisse* (Mizoën) ;
- ❖ Marécages arctico-alpins, mares temporaires, du *Rif Tort* (Besse) ;
- ❖ Zones humides du col de *Sarenne* (Clavans) ;
- ❖ Zones humides de la haute vallée du *Ferrand* (Clavans) ;
- ❖ Pelouses et landines steppiques sous les *Ardoisières* et à *Essart Gautier* (Mizoën) ;
- ❖ Pelouses mésophiles et pelouses steppiques sous le chalet de la *Courbe* (Clavans) ;
- ❖ Prairies de fauche du *Perron*, de la *Quarlie* et de la *Boire* (Clavans et Besse) ;
- ❖ Éboulis calcaires de la crête des *Sauvages*, du *Pic du Mas de la Grave* et de la *Montagne de la Crevasse* (Clavans et Besse).

IV/ Propositions de Groupe de travail et Thèmes abordés

Trois groupes de travail sont proposés et peuvent être adaptés à tout moment, ce sont :

- Groupe « *Alpages* » : Pastoralisme et bio-diversité, Agriculture et bio diversité, Tourisme et bio diversité, Pêche et bio diversité, Études scientifiques ;
- Groupe « *Versant Sud* » : Pastoralisme et bio diversité, Tourisme et bio diversité, Études scientifiques ;
- Groupe « *Éboulis et Glaciers* » : Armée et bio diversité, Tourisme et bio diversité, Études scientifiques ;

VI/ Communication et Information

Des journées d'information dans les communes sont prévues sous forme de permanence et de réunions publiques.

Des documents sont mis à la disposition du public.

Des articles pour le journal de la Vallée seront rédigés à la demande des communes.

VII/ Réflexions sur « NATURA 2000 »

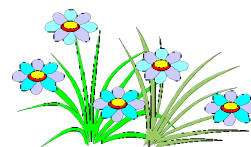
Comment cette protection pourra être assurée de façon cohérente.

- **En premier lieu, il est dommage qu'un champ de tir soit inclus dans le site, cela va à l'encontre du principe de protection . Qui est le plus fort de la fleur ou du fusil ? Toutefois est ce un moindre mal par rapport à l'aménagement en zone skiable du secteur du Quarléa, des Quirliés ... transformant ou défigurant tout le site en un espace à profit. Dans ce domaine, il n'y a pas de limite, ni de protection.**

Notons aussi l'Aménagement en ressources hydro-électriques du Plateau d'Emparis.(cf PPDT, Programme Pluriannuel de Développement Touristique, oct. 1983 et nov. 1984).

- Si la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et l'inventaire des activités humaines peuvent être dressés assez facilement, par contre l'analyse du foncier posera le problème du morcellement excessif auquel vient s'ajouter l'indivision.
- L'activité de fauche nécessaire à cette protection est difficile à maintenir en raison des fortes pentes, des petites surfaces et de l'augmentation des espaces boisés. Par ailleurs la population de la vallée, vieillissante, ne peut plus assurer le fauchage, les prairies n'étant pas mécanisables, la seule solution envisageable est de faire venir des bovins. Cela se pratique déjà en été autour des villages de Clavans.
- En ce qui concerne l'attrait de notre vallée et sa survie, il est important que des efforts soient consentis au niveau de la création de logements sociaux destinés au personnel saisonnier des stations. Des subventions plus importantes sont nécessaires et surtout une volonté de décentralisation des stations vers les villages périphériques.
Si les moyens financiers au niveau européen sont à la hauteur des ambitions développées, cela peut être un grand espoir dans la continuité de la vie dans la vallée.

JEAN-LOUIS PATUREAU

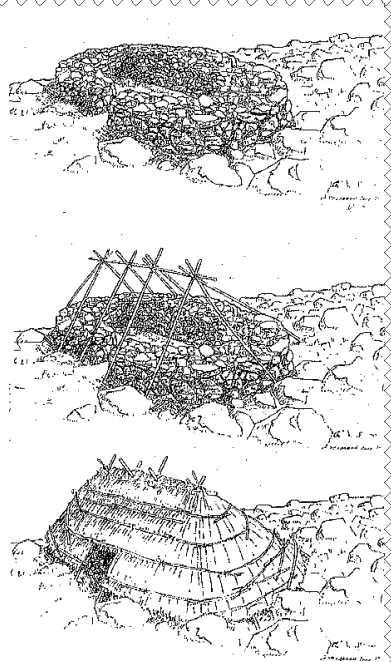


Montagnes habitées, montagnes de vie

**Xavier Charpe,
Maire de Saint-Christophe en Oisans**

Chaque année, la conservation du Patrimoine de l'Isère dresse, dans l'un des cantons, l'inventaire du patrimoine. En 2000, ce fut le tour de l'Oisans.

La commune de Saint-Christophe a aussitôt suggéré que soit **répertorié l'ensemble des vestiges d'habitats disséminés sur la haute vallée du Vénéon**. À l'heure actuelle, il reste encore à Saint-Christophe une quinzaine de hameaux ; quelques maisons y sont, certes, en ruine, vestiges d'une période d'habitat beaucoup plus dense, mais nombre de maisons restent encore debout, dans une commune qui entend résister. À l'inverse, disséminés dans la vallée du Vénéon ou dans les vallons adjacents, **nous connaissons de nombreux sites d'habitats, entièrement ruinés**, dont les vestiges rappelaient qu'en un temps éloigné **la vallée avait été fortement peuplée, cultivée, aménagée**.



*Restitution hypothétique
d'un habitat déserté
sur le site du Grand Rousset*

Daniel Roche, garde du Parc, avait eu le mérite d'interpeller le maire, il y a quelques années déjà, vers 1994 ou 1995, attirant l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à inventorier et à analyser ce patrimoine ; mais, à l'époque, d'autres priorités mobilisaient nos énergies. Le choix de l'Oisans pour l'inventaire 2000 était, par contre, une trop belle occasion pour ne pas solliciter la Conservation du Patrimoine de l'Isère, rencontre de l'offre du Département et de l'attente de la commune. Merci à Mme Mazard et à M. Guibal d'avoir répondu positivement à notre suggestion. À St Christophe, les uns et les autres ont indiqué les sites que nous connaissions. Ces lieux étaient connus des chasseurs. Avec Daniel Roche, nous pouvions en dresser une bonne liste.

Un premier inventaire a donc été dressé. Quelle moisson : une bonne vingtaine de sites aujourd'hui désertés. Il y a les ruines les plus connues, en premier chef le site du Carrelet, déjà mentionné par Dominique Villars, le Plat des Étançons, le Vallon des Étages, le Vallon de la Selle (avec trois sites) et, bien entendu, la Lavey. C'est en effet **toute la vallée de la Muande qui était habitée** et qui constitue le site archéologique le plus passionnant avec les sites du **Grand Rousset, de Via Rousset, de Cayetières, de la Grand Jasse,**

de Jambe Longue et du Rama de la Selle.

Que cette moisson est émouvante ! Combien elle nous interroge ! des habitats modestes, certes, mais disséminés partout, au-delà des 2000 mètres ; la vallée pâturée jusqu'à la limite des glaciers, largement cultivée sur tout ce qui pouvait l'être. À coup sûr **ce n'était pas la richesse, mais c'était la vie.**

Cela nous renvoie à l'image que nous avons de cette vallée et, au-delà de celle-ci, de toutes nos vallées du territoire des Écrins. Comment pourrait-on regarder nos montagnes de l'Oisans comme des lieux de pure nature, à mettre sous cloche, **alors qu'elles ont toujours été des lieux de culture, des lieux de vie ?** Certes les temps changent. Les modalités, frugales et rudes, d'autrefois, ne peuvent être reproduites en notre siècle. Ces montagnes ont toujours été investies, aimées, aménagées, habitées. À nous de le faire intelligemment, à notre tour, en sachant nous adapter à la réalité de notre montagne, respectant celle-ci, en une sorte de dialogue entre elle et nous. Il nous faut expérimenter une voie où l'homme et la nature seraient à nouveau en situation concertante.

À l'évidence, il y a plusieurs façons de « regarder » notre montagne du Vénéon... Notre responsabilité est de **maintenir cette montagne vivante. Il nous faut « voir » et « agir » « juste.**

Ouvrons un avenir qui soit dans le sillage de la vie qui animait les veines du Vénéon. C'est cela la fidélité à la culture du passé.

Astroguindaine

Enracinés dans le terroir, mais les yeux dans les étoiles !

par Gérard Potier

La Guindaine ?... En fait, beaucoup de personnes la connaissent sans le savoir. Il suffit pour cela de passer le col du Lautaret et de descendre vers les Pays de la Meije. Dans la descente, au terme d'une longue ligne droite avec la Romanche en contrebas, une série de virages en épingle à cheveux s'annonce et là, en prolongeant son regard sur le versant de la montagne, une curieuse maison nous apparaît, isolée, d'architecture moderne mais complètement intégrée au paysage, tel un oiseau prêt à prendre son envol, comme un guetteur à l'entrée de la vallée.

Les alpinistes peuvent aussi la connaître sous un autre angle. En partance pour le refuge de l'Aigle à partir du Pied du col (hameau de Villar d'Arène), on grimpe sur le Bec de l'Homme. Souvent, on part à la fin de la nuit, frontales allumées, pour faire une pause avant les névés et attendre le lever du jour. Et là, sur le versant d'en face, on peut voir d'autres frontales qui s'agitent dans tous les sens... mais celles-ci sont rouges ! Qui sont ces originaux ? Ce sont des astronomes amateurs qui, pour mieux voir les étoiles, bannissent toute lumière blanche pour s'éclairer. Où sont-ils ? À La Guindaine qui, depuis juin 1984, fonctionne en observatoire astronomique amateur.



Une association, « Astroguindaine », très liée au gîte de montagne « La Brèche », loue à l'année ce chalet à la commune de Villar d'Arène, et organise régulièrement stages, rencontres, soirées d'astronomie...un vrai refuge pour astronomes qui viennent chercher ici la pureté du ciel de montagne et observer ce qu'ils ne peuvent voir en plaine et moins encore en ville (à ce propos, nous sommes **très inquiets** de la pollution lumineuse créée par l'illumination du grand Pic de la Meije qui, quand elle intervient pendant les périodes observables entre le dernier quartier lunaire et le premier quartier suivant, rend une partie significative du ciel

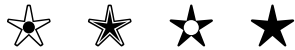
impropre à l'observation astronomique à partir de La Guindaine !).

Avec une capacité d'accueil de 15 personnes, nous mettons à disposition des astronomes amateurs un matériel de plus en plus performant. Notre plus grand télescope (miroir de 45 cm de diamètre) a été entièrement réalisé par l'association avec Jean Michel Combes comme maître d'œuvre. Inauguré le 16 août 1996 en présence de M. Henri Ranque, maire de Villar d'Arène à cette époque, ce télescope est équipé maintenant d'une caméra CCD qui permet d'obtenir des images électroniques que les stagiaires peuvent ensuite traiter sur ordinateur.

Tout ce matériel coûte fort cher et comme nous souhaitons néanmoins que cette activité reste accessible au plus grand nombre, nous avons décidé de promouvoir La Guindaine comme gîte de groupe (gestion libre) pendant les périodes peu favorables à l'observation astronomique.

Nous avons toujours souhaité que ces installations puissent profiter aux jeunes de l'Oisans. Certains ex-collégiens de Bourg d'Oisans doivent d'ailleurs bien s'en souvenir. Cependant, l'association « Astroguindaine », qui repose exclusivement sur une activité bénévole et fonctionne sans aucune subvention, est basée à Lyon, ce qui limite fortement les possibilités. Aujourd'hui, nous ne pouvons accueillir des groupes scolaires que si leur encadrement propre comprend au moins une personne ayant assez de connaissances en ce domaine pour faire fonctionner les télescopes et animer une soirée d'observation du ciel. L'idéal serait de trouver en Oisans un amateur des cieux étoilés prêt à se lancer dans cette petite aventure (*nous prendrions bien sûr en charge toute la formation nécessaire*). Nous profitons donc de l'occasion pour lancer cet avis de recherche...qu'on se le dise !

Pour finir, nous voudrions revenir sur La Guindaine elle-même. Ce lieu a une histoire, et les astronomes sont aussi des historiens à leur manière. Observer le ciel c'est regarder dans le passé : nous voyons aujourd'hui l'étoile polaire telle qu'elle était à la fin du règne de Henri IV ! Notée sur les cartes IGN, La Guindaine est inscrite dans l'histoire des Faranchins... ce qui pourrait faire l'objet d'un prochain article. Alors, à bientôt !



<http://www.astrosurf.com/astroguindaine>

Les bonnes habitudes de l'été :

Aux Deux-Alpes,

Dimanche 5 août

à partir de 9 heures

- Messe
- Défilé avec chevaux, charrettes et costumes d'époque
- Animation par groupes folkloriques

La fête des foins

- Repas campagnard servi en plein air
- Reconstitution pastorale de la vie et des travaux d'autrefois tout l'après-midi sur le site du golf



- Et, le samedi 30 juin, la Fête du Glandon ! -

**Au Foyer Municipal
de Bourg d'Oisans**

Du samedi 21 juillet à 11 heures
au dimanche soir 29 juillet
vème édition de

Montagn'Art



22 participants - 9 concurrents pour
le « tableau de l'année »

Sujet : l'habitat rural en montagne
Poterie - Porcelaines décorées
Encadrement d'art - Art floral
Ateliers de dessin et de peinture
Artisanat d'art - Tombola



Appel : Oleg cherche à constituer une équipe
« Montagn'Art » pour assurer la solidité et la
continuité de l'organisation. Contactez-nous !

Sur la scène du Foyer

L'exposition aura pour thème :

« 50 ans de cinéma en Oisans »

évoquant d'une salle de cinéma rural des années

1950-1960

Matériel d'époque,
affiches et photos anciennes...

Fidèles adhérents !

Si vous possédez de ces objets, vous pouvez
participer à la mise en place !

Et l'on reparlera de la **Section Cinéma**



Dernières nouvelles

L'Association « Coutumes et Traditions de
l'Oisans » a adhéré à la « Fédération des
Associations du Patrimoine de l'Isère » (F.A.P.I.)



L'Assemblée Générale et
le repas annuel de notre association se tiendront
le dimanche 21 octobre à Bourg d'Oisans.
Détails dans le Bulletin d'août.



Bulletin réalisé par Madeleine Martin - Adresse : Association pour la sauvegarde des
coutumes et traditions de l'Oisans - G.E.A.D.O. - Boîte Postale 13 - 38 520 - Bourg d'Oisans